

Assurance de biens et de responsabilités

PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER,
SÉCURISEZ VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE



GARANTIE
FINANCIÈRE



VOTRE ASSUREUR PARTENAIRE

NOTRE SOLUTION,

LA RÉPONSE À VOS BESOINS



UNE RÉPONSE AUX OBLIGATIONS DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

- Le contrat **GARANTIE FINANCIÈRE DES ADMINISTRATEURS DE BIENS ET AGENTS IMMOBILIERS** a pour objet de garantir le remboursement des dépôts des mandants.

Cette garantie, au même titre que l'assurance de responsabilité civile professionnelle, constitue une obligation légale, préalable à la délivrance de la carte professionnelle.

UN CONTRAT ADAPTÉ À TOUTES LES ENTREPRISES

- Ce contrat s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier soumis à la loi Hoguet, quelle que soit la taille de leur entreprise, qu'ils soient en création ou déjà en activité.

UN CONTRAT SÉCURISANT POUR LES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER ET POUR LEURS CLIENTS

- Ce contrat garantit les fonds gérés dans le cadre des activités exercées par les professionnels de l'immobilier, en remboursant les dépôts de leurs clients mandants en cas de défaillance.
- Il sécurise ainsi les relations entre les professionnels de l'immobilier et leurs clients.

UN CONTRAT SIMPLE

- Une souscription rapide avec un seul formulaire à compléter.
- Toutes les activités garanties sont regroupées sur la même attestation.

UNE TARIFICATION AVANTAGEUSE

- Le contrat **GARANTIE FINANCIÈRE DES ADMINISTRATEURS DE BIENS ET AGENTS IMMOBILIERS** offre un tarif concurrentiel ;

Ce tarif prend notamment en compte les évolutions imposées par la loi Alur.

QUELQUES EXEMPLES

Lors de la signature d'un contrat de location, un locataire a versé un dépôt de garantie à son gestionnaire locatif. À la fin du contrat de bail, le dépôt de garantie n'a pas été restitué au locataire par le gestionnaire locatif, ce dernier étant en liquidation judiciaire.

*Grâce à la **GARANTIE FINANCIÈRE DES ADMINISTRATEURS DE BIENS ET AGENTS IMMOBILIERS**, le locataire se voit rembourser son dépôt de garantie par le garant de son gestionnaire locatif.*

Lors d'une assemblée générale, les copropriétaires constatent qu'une partie des fonds de la copropriété, gérés par le syndic, ont été détournés.

*Grâce à la **GARANTIE FINANCIÈRE DES ADMINISTRATEURS DE BIENS ET AGENTS IMMOBILIERS**, les fonds sont remboursés aux copropriétaires.*





GARANTIE FINANCIÈRE

LA GARANTIE DES DÉPÔTS
DE VOS MANDANTS

VOS RISQUES SONT SPÉCIFIQUES

En tant que professionnel de l'immobilier, votre activité est soumise à une réglementation stricte, vous obligeant notamment à souscrire une garantie financière.

Avec le contrat **GARANTIE FINANCIÈRE DES ADMINISTRATEURS DE BIENS ET AGENTS IMMOBILIERS**, vous répondez à votre obligation légale et vous sécurisez votre activité : les dépôts de vos mandants sont garantis par un assureur solide financièrement.

Avec SMABTP, vous disposez d'un accompagnement personnalisé, d'un savoir-faire et d'une expertise uniques.

GARANTIE FINANCIÈRE

DES ADMINISTRATEURS DE BIENS ET AGENTS IMMOBILIERS

Un contrat adapté
à vos différentes activités.

LES ACTIVITÉS COUVERTES PAR LA GARANTIE FINANCIÈRE



TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

L'agent immobilier agit en tant qu'intermédiaire entre 2 ou plusieurs parties pour la réalisation d'un achat, d'une vente ou d'une location d'immeuble, de fonds de commerce ou de part de société.

Le contrat **GARANTIE FINANCIÈRE DES ADMINISTRATEURS DE BIENS ET AGENTS IMMOBILIERS** permet le remboursement des sommes versées ou confiées par les clients à l'occasion de ces transactions, en cas de défaillance de l'agent immobilier.



SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

Le syndic de copropriété est chargé de la représentation du syndicat des copropriétaires et de l'administration des parties communes d'une copropriété. Il doit notamment :

- veiller à l'administration et à la conservation de l'immeuble et faire réaliser les travaux nécessaires à sa sauvegarde si cela est nécessaire,
- veiller au respect des dispositions du règlement de copropriété,
- réaliser un budget dit prévisionnel, un décompte individuel de charges de chaque copropriétaire.

Le contrat **GARANTIE FINANCIÈRE DES ADMINISTRATEURS DE BIENS ET AGENTS IMMOBILIERS** permet le remboursement des sommes versées ou confiées par les copropriétaires pour la gestion de l'immeuble en cas de défaillance du syndic de copropriété.



GESTION IMMOBILIÈRE

Le gestionnaire locatif est chargé de gérer un ou plusieurs biens immobiliers destinés à être loués à des tierces personnes. Ses principales missions sont :

- conclure le bail,
- percevoir les loyers et charges,
- s'assurer de la conservation du bien immobilier,
- s'occuper du contentieux en cas de loyers impayés,
- représenter le propriétaire aux assemblées de copropriétaires.

Le contrat **GARANTIE FINANCIÈRE DES ADMINISTRATEURS DE BIENS ET AGENTS IMMOBILIERS** permet le remboursement des sommes déposées par les clients en cas de défaillance du gestionnaire locatif.



PRESTATION TOURISTIQUE

Les agents immobiliers intervenant en location de vacances peuvent prêter leur concours à titre accessoire à des prestations touristiques : réservation de forfaits de ski, visite de sites touristiques...

Le contrat **GARANTIE FINANCIÈRE DES ADMINISTRATEURS DE BIENS ET AGENTS IMMOBILIERS** permet le remboursement des sommes déposées par les clients en cas de défaillance de l'agent immobilier.



VOS BÉNÉFICES

VOUS GAGNEZ EN TRANQUILLITÉ

- Vous êtes garantis par un partenaire de confiance, tout en répondant à vos obligations légales.
- Vous bénéficiez d'un garant solide et reconnu dans le secteur de l'immobilier.

VOUS SIMPLIFIEZ VOTRE GESTION ADMINISTRATIVE

Toutes vos activités sont regroupées sur une seule attestation d'assurance.

ET AUSSI,

SMABTP vous accompagne pour tous vos besoins en matière d'assurance :

- **pour exercer votre métier au quotidien** : responsabilité civile professionnelle, garantie financière ;
- **pour apporter des solutions à vos clients** : multirisque immeuble, garantie des loyers impayés, assurance propriétaire non-occupant, multirisque habitation, dommages-ouvrage... ;
- **pour sécuriser votre activité et vos biens** : responsabilité civile des mandataires sociaux, assurance de vos bureaux, de vos véhicules...



SMABTP, UN PARTENAIRE À VOS CÔTÉS

SMABTP est l'assureur de référence du BTP et de l'immobilier.

Grâce à une parfaite connaissance des besoins de chaque profession, SMABTP propose des solutions d'assurance complètes, adaptées à chaque métier et permettant de couvrir tous les risques auxquels peuvent être confrontés les professionnels.

Leader du marché, il accompagne depuis 1859 tous les intervenants à l'acte de construire et contribue à leur réussite ainsi qu'à leur développement.

TOUTE L'EXPERTISE SMABTP, AU SERVICE DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Depuis 2016, le département assurances des professionnels de l'immobilier propose des solutions d'assurance couvrant l'activité des professionnels de l'immobilier (responsabilité civile professionnelle, garantie financière), ainsi que toute une gamme de solutions d'assurance pour leurs clients syndicats de copropriétaires (multirisque immeuble, travaux de rénovation), propriétaires bailleurs (propriétaire non occupant, garantie loyers impayés) ou encore locataires (multirisque habitation).

- Des interlocuteurs dédiés pour chaque type de risque.
- Un partenaire réactif qui comprend votre métier.

Pour en savoir plus, contactez le pôle commercial du département dédié au professionnels de l'immobilier :



01 58 01 55 20



contact.immo@smabtp.fr

immo.smabtp.fr

Retrouvez-nous sur  



SMABTP
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE À COTISATIONS VARIABLES
RCS PARIS 775 684 764

ENTREPRISES RÉGIES PAR LE CODE DES ASSURANCES
SIÈGES : 8 RUE LOUIS ARMAND - CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : +33 (0)1 40 59 70 00

SMAvie BTP
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE
SUR LA VIE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE À COTISATIONS FIXES
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA
SOCIÉTÉ ANONYME À DIRECTOIRE
ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
AU CAPITAL DE 12 000 000 EUROS
RCS PARIS 332 789 296

